

Depuis 2017, le Gouvernement se bat pour assurer un droit qui devrait déjà être acquis : celui d'être enfant.



« Le premier droit d'être enfant, c'est le droit d'être innocent, c'est-à-dire de découvrir la vie avec bonheur »

Emmanuel Macron,
Discours du 20 novembre 2019

1. + DE PRÉVENTION

- ✓ Le déploiement de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui permettra en 2022 de proposer des **petits-déjeuners gratuits à l'école à 300 000 enfants**, ainsi que **le repas à 1€ pour 40 000 enfants grâce la tarification sociale** de la cantine dans près de 1000 communes.
- ✓ L'investissement en trois ans de **100 millions d'euros dans la protection maternelle** et infantile (PMI).
- ✓ La création d'un **parcours des 1000 premiers jours** de l'enfant, qui comprend notamment la **généralisation de l'entretien prénatal précoce**, la mise en place d'un **accompagnement postnatal obligatoire** pour lutter contre la dépression post-partum, et le **doublement du congé paternité** de 14 à 28 jours.
- ✓ La création du site **jeprotegemonenfant.gouv.fr** et des **campus de l'e-parentalité**, pour accompagner les parents dans la protection de leurs enfants sur internet.

2. + DE PROTECTION

- ✓ **L'interdiction des violences éducatives ordinaires.**
- ✓ La **lutte contre la pédocriminalité : contrôle systématique des antécédents judiciaires** des adultes en contact avec des enfants, caractérisation spécifique du crime de **viol incestueux sur mineur** dans le code pénal, création du crime de **sextorsion** et extension de la **durée de prescription** des crimes sexuels contre mineurs à 30 ans à compter de la majorité.
- ✓ La mise en place d'une **Commission Indépendante sur l'inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants**, pour recueillir les témoignages des victimes, mieux comprendre le phénomène, et formuler de nouvelles recommandations. L'amélioration du recueil de la parole des enfants victimes avec la **création de 100 unités d'accueil enfance en danger (UAPED) à horizon 2022.**
- ✓ Le **repérage systématique des violences sexuelles subies pendant l'enfance** lors des visites médicales obligatoires à l'école.
- ✓ La création de **parcours de soins spécialisés et gradués** pour les enfants victimes de violences.
- ✓ **Le projet de loi relatif à la protection des enfants** qui prévoit notamment l'interdiction de séparation des fratries et du placement des enfants à l'hôtel, le renforcement de la sécurité des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (normes, référent violences, base nationale des agréments), la revalorisation du métier d'assistant familial.
- ✓ Le premier Plan national de lutte contre la **prostitution des mineurs.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

15 ANS

C'est l'âge en dessous duquel le consentement sexuel n'est plus interrogé et toute relation avec un majeur est considéré comme un viol.

600 MILLIONS D'EUROS

C'est le montant supplémentaire alloué par l'Etat en trois ans pour l'aide sociale à l'enfance.

119

Le numéro « Enfance en danger », dont le budget a augmenté chacune de ces trois dernières années.

7 MILLIONS D'EUROS

C'est la somme dans le cadre de France Relance dédiée aux jeunes.